Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260427-2026_17-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
2026-017

Objet de la délibération
AFFECTATION DES RESULTATS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
17 Avril 2026

Vote
A la majorité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 17 Avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, M. LE MOAL Nicolas, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
Mme GRASSWILL Suzanne a donné pouvoir à Mme LE FERREC Danielle.

Secrétaire de séance : Mme LE FERREC Solenn
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente :

- pour le BUDGET PRINCIPAL, un excédent de : 658 799,29 €uros
- pour le BUDGET LOTISSEMENT, un excédent de : 50 426,47 €uros
- pour le BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF, un excédent de fonctionnement de : 43 188,87 €uros

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260427-2026_17-DE

Le conseil municipal,

Pour le BUDGET PRINCIPAL :
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

A) Résultat 2024 reporté :	- €
B) Résultat de l'exercice 2025 : excédent	658 799,29 €
C) Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	658 799,29 €

D) Solde d'exécution d'investissement 2025	-306 985,23 €
E) Restes à réaliser d'investissement 2025	1 086 000,00 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT (= E - D)	1 392 985,23 €

Décision d'affectation :

Affectation en réserves (1068) en investissement	658 799,29 €
Report d'investissement (001- dépenses)	306 985,23 €

Pour le BUDGET LOTISSEMENT DE LA GARE :
Madame le Maire explique que la nomenclature comptable du budget interdit d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Pour le BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

A) Résultat 2024 reporté : excédent	57 091,96 €
B) Résultat de l'exercice 2025 : excédent	27 255,69 €
C) Affectation en réserves (1068) en investissement 2025	- 41 158,78 €
D) Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) - C	43 188,87 €

E) Solde d'exécution d'investissement 2025	35 667,50 €
F) Restes à réaliser d'investissement 2025	33 000,00 €
G) BESOIN DE FINANCEMENT (= F - E)	0,00 €

Décision d'affectation :

Affectation en réserves (1068) en investissement	43 188,87 €
Affectation en recette de fonctionnement (002)	0,00 €
Report d'investissement (001- recettes)	35 667,50 €

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL

MAIRIE DE GUISCRIFF 56 (Morbihan)